

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 645 DU 3 SEPTEMBRE 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

**BONNE SEMAINE  
BONNE RENTRÉE SCOLAIRE  
BONNE ANNÉE SCOLAIRE**

## **LA CITATION DE LA SEMAINE**

« En faisant scintiller notre lumière, nous offrons aux autres la possibilité d'en faire autant ».

**Nelson Mandela**

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**

**LE MOMENT EST VENU  
DE CONSTRUIRE UNE ÉCOLE GUADELOUPÉENNE  
EN LIEU ET PLACE  
DE L' ÉCOLE FRANÇAISE  
AFIN DE TRANSFORMER  
LA GUADELOUPE**

## À LA UNE

### LA RENTRÉE SCOLAIRE 2012 / 2013 EN GUADELOUPE

C'est la rentrée scolaire . Pour notre pays , il s'agit d'un moment très important car c'est à l'école que se fait la formation de notre seule ressource , les femmes et les hommes .Ce sont eux qui feront l'avenir de notre pays et qui lui permettrons de tenir son rang dans le monde . Nos compatriotes sont donc très attachés à l'école et ont la facheuse tendance à négliger ses dysfonctionnements .

Tout d' abord, revue de détail du système français de formation appliqué en Guadeloupe :

### ÉCOLES & ÉTABLISSEMENTS

#### Public

1er degré  
310 écoles  
125 écoles maternelles  
185 écoles élémentaires

2nd degré  
68 établissements  
45 collèges  
23 lycées

#### Privé (sous contrat)

1er degré  
15 écoles  
1 école maternelle/ 14 écoles élémentaires  
2nd degré  
13 établissements

# EFFECTIFS ÉLÈVES

## Public

1er degré

51 301 élèves  
18 404 en pré-élémentaire  
32 399 en élémentaire

2nd degré

47 405 élèves  
26 930 en 1er cycle (dont 1 533 en SEGPA, ULIS)  
7 505 en 2nd cycle professionnel  
11 166 en 2nd cycle général et technologique  
1 804 en post bac (CPGE,BTS,DCGE,PMED)

## Privé (sous contrat)

1er degré

5 192 élèves  
1 664 en pré-élémentaire  
3 473 en élémentaire

2nd degré

5 347 élèves  
2 784 en 1er cycle  
1 256 en 2nd cycle professionnel  
987 en 2nd cycle général et technologique  
320 en post bac (BTS)

# EFFECTIFS PERSONNELS

## Secteur public

Enseignement 6 512  
Autre 2914

**Ensemble 9 426**

# Secteur privé

Enseignement 670

**L'école en Guadeloupe est un solide pilier de l'ordre colonial** . Le système profite de son monopole de transmission des connaissances pour assimiler à tour de bras .Nous vous présentons une évaluation de ce système par TITOR DEGLAS ( L'ÉCOLE FRANCAISE EN GUADELOUPE face aux problèmes culturels et linguistiques par Titor DEGLAS site de de Montray Kreyol ) :

## L'échec en France et en Guadeloupe

Le remise en cause fondamentale de l'École française dans ses missions républicaines a littéralement surgi après la révolte de Mai 1968 dans des débats estudiantins et surtout dans des publications de facture autant statistique qu'idéologique. L'ouvrage le plus remarquable reste sans conteste celui des deux sociologues Christian BAUDELLOT et Roger ESTABLET paru en 1971, «L'École capitaliste en France». Depuis, ces deux chercheurs ont continué à publier leurs travaux. Bien qu'ils admettent que le niveau global des jeunes et des gens ait augmenté, ils persistent et signent en disant que cette École demeure l'une des plus inégalitaires, eu égard aux moyens mis en œuvre. En Guadeloupe, le contexte diglottique en accroît l'inefficience.

Pourtant, la France est le pays (hormis le Canada) où les publications pédagogiques et les colloques sur l'École remplissent les rayons des CRDP et les agendas des enseignants, des psychologues scolaires et des universitaires. L'énorme verbatim publié par la «Commission du débat national sur l'avenir de l'École» (Dunod édition 2004) et intitulé «Les Français et leur École – Le miroir du débat» révèle combien l'institution a été passée au crible, par des personnels, des lycéens-collégiens, des parents, de nombreux personnels et associations du para-scolaire, d'anciens ministres de l'Éducation, des parlementaires, etc.. Depuis lors, quelles conclusions, quels résultats le Ministère en a tiré? Quasiment rien. Après quatre décennies de réformes successives, et récemment le discours de M. SARKOZY sur l'aménagement et l'orientation du Lycée, l'on est sans cesse à se poser les mêmes problèmes sans solutions: l'acquisition des fondamentaux au Primaire – les exigences linguistiques et mathématiques de l'entrée en 6e – l'utilité du collège unique – l'orientation «par défaut» en Lycées – les exclus du système – la banalisation du bac et l'échec massif à l'entrée en fac – etc... En Guadeloupe, l'École française formate de jeunes intellectuels de plus en plus aseptisés et «étrangers» à leur propre

pays. Les plus brillants (dont on devrait être fier), provenant le plus souvent de milieux aisés et instruits, témoignent d'une culture plutôt cosmopolite, genre «citoyen du monde». L'École, par ses programmes, ses manuels et son discours culturel n'enseigne pas la Guadeloupe! Jadis et naguère «sanctuaire» servant à renouveler la classe dominante, sa massification des années 70 ne fit que masquer cette fonction traditionnelle de renouvellement, c'est-à-dire la fabrication des élites et à mystifier ceux qui continuent à croire à ses valeurs d'égalité, à sa fonction d'«ascenseur social».

Tout compte fait, en France, l'École aliène et génère de l'échec. Mais en Guadeloupe, elle «éteint», elle étiole littéralement, dès la Maternelle, l'intelligence sociale et culturelle des petits Guadeloupéens d'origine ouvrière et paysanne. Le contexte artificiel de ces classes, tournant le dos au vécu réel et quotidien de ceux-ci, crée une situation diglottique, à la fois langagière et affective, qui paralyse ces petits ou amoindrit la spontanéité de leur discours. Quand ils arrivent au CP, ils ont déjà un handicap à la lecture qui ne s'explique pas «en surface», malgré les progrès psychopédagogiques qui ont été réalisés en l'espace d'un demi-siècle dans les sciences du langage...

Jusque dans les années cinquante, on croyait que les enfants qui ne réussissaient pas en classe et qui échouaient aux nombreux examens – véritable course d'obstacles –, n'étaient tout simplement pas destinés aux connaissances intellectuelles et aux exigences d'une assimilation française optimum. «Ou échwé. Manfou a'w!» (Tu as échoué. Tu n'as qu'à t'en prendre à toi-même!) disait-on. Comment alors expliquer cet échec massif dans la mission égalitariste d'un système qui se dit républicain? L'incrimination du contenu culturel, assimilationniste, de cet École a très tôt été mise en exergue. Elle reste encore le premier facteur d'échec, par ses aspects débilissants et absurdes, dans lequel les enseignants guadeloupéens n'ont plus aucune excuse, même en ce qui concerne l'adaptation des textes littéraires au contexte caribéen.

En réalité, la langue française se situe au centre du débat. C'est elle qui, à partir du CP, intellectualise. Elle est l'épine dorsale du système au côté des mathématiques. Un enfant peut apprendre à compter et à calculer avant d'apprendre à lire et à écrire. La cohabitation des deux «langages» se maintient jusqu'en CE2/CM1. Après, il est primordial que les deux fusionnent ou se relaient sur le plan de l'abstraction, de la conceptualisation. En Guadeloupe, tout particulièrement, ce relais fonctionne mal: par le fait que le créole et la culture ambiante de l'enfant soient refoulés, minorés ou folklorisés, par une didactique des maths qui néglige ou abandonne trop tôt les manipulations concrètes qui consisteraient à «mathématiser» d'abord l'environnement culturel de cet

enfant, par une «entrée» difficile, aux forceps, de ce dernier dans la langue instrumentale, le Français-Intellectuel, étant entendu que les pratiques francophones, dans ce pays, n'ont rien de populaires comme le Français-parlé-de-France; tout au plus le qualifierait-on de populiste, y compris chez des familles «d'extraction intellectuelle récente» et qui prétendent ne parler que français chez elles! Or, à la genèse historique de l'École républicaine, engluée jusqu'à la fin du XIXe siècle dans une scholastique du Latin datant, elle, du XVIIe, toute la didactique de la langue française héritera justement a) de cours de Grammaire latine à dominante morphologique (para-digmatique), b) des aspects secondaires de cette syntaxe (cf. les subordonnées latines) et c) de cours de Rhétorique, là où seul le Français était officiellement admis (nonobstant un environnement oral bilingue latin/français!). Avec le recul, on peut d'ailleurs se demander si la disparition de cette Rhétorique et, plus tard, de la Dictée écrite, lue à haute voix, ne furent pas des pertes subies au détriment des performances syntaxiques écrites ou discursives des collégiens et des lycéens provenant des milieux populaires et/ou créolophones.

Une chose est sûre, la massification des années 70 ne changera pas d'un iota la pédagogie élitiste de la langue française. Ce sont les élèves issus de milieux aisés et intellectualisés (qui pouvaient dire la norme à l'oral) qui continuèrent à mieux réussir. Question de statistiques! Bien entendu il ne suffit pas de mettre en lumière les «cas de réussite» provenant de milieux populaires. Quantitativement, comme le reconnaissent également BAUDELOT et ESTA-BLET, la base de la pyramide-du-savoir s'est sensiblement élargie, ... sur plus d'un siècle! Mais la population s'est accrue et le niveau des sciences aussi. Et puis, l'illettrisme (à ne pas confondre avec l'analphabétisme) est grandissant chez des adultes qui, après avoir quitté l'École, étant ou non diplômés et compétents dans leur profession, ne lisent plus ou très peu: ils consomment de l'audiovisuel, des magazines à images, de la presse people, etc...

Question de statistiques! À l'entrée en Sixième, entre 15 et 25% des écoliers n'ont pas le niveau linguistique requis, tant en compétence qu'en performance. Après la 3ème, les Lycées professionnels accueillent une majorité d'élèves «par défaut»: ceux-ci ne pouvant pas soutenir le niveau d'une Seconde générale (à l'exception des STI). Dans les LGT, 3/4 des lycéens sont orientés en Première vers les filières dites technologiques, également «par défaut»: car ils ne pourront pas soutenir le niveau scientifique de la série S et le niveau intellectuelle des ES/L.

En quelques quarante ans, et ne comprenant pas réellement la source profonde de l'échec scolaire, des ministres ont chacun apporté leur Réforme en supprimant quasiment tous les «obstacles» aux passages en classe supérieure. Le Redoublement (souvent mal préparé) est déconseillé

(quant au fond, pour des questions d'effectifs!). Ainsi, de la 6e à la Terminale, les élèves «passent», quand ils ne sont pas «repris», c'est-à-dire éjectés après l'âge de seize ans: 1000 à 1200 par an, en Guadeloupe! Et puis, par oral de contrôle ou non, on finit bien par les «aider» à avoir le Baccalauréat.

**Comme toujours les autorités coloniales** vont appliquer à notre pays les mêmes orientations qu'en France alors que les problèmes qui se posent à notre école sont fondamentalement différents :

## **Ce qui change à la rentrée 2012**

### **Création de postes.**

Pour la rentrée 2012, quelques postes doivent être créés

### **Allongement des vacances de la Toussaint.**

Les vacances de la Toussaint durent, à compter de cette année, deux semaines au lieu d'une et demie. En revanche, les vacances d'été commenceront le samedi 6 juillet 2013 après la classe, au lieu du jeudi 4 juillet 2013.

### **Hausse de l'allocation de rentrée scolaire.**

Versée le 20 août, l'allocation de rentrée scolaire a été valorisée de 25%. De quoi compenser le coût de la scolarité pour les parents, en hausse 9% cette année?

### **Les emplois d'avenir.**

Dès janvier 2013, Vincent Peillon s'est engagé à créer des emplois d'avenir - CDI ou des CDD destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, peu qualifiés qui souhaitent devenir enseignants. Les contrats seront renouvelables 3 ans (pour les élèves en L1, L2 et M1) et liés à l'engagement de passer le concours.

## **La morale laïque.**

Vincent Peillon a annoncé vouloir instaurer, à la rentrée 2013, la morale laïque. Le ministre de l'éducation précise qu'il ne s'agit ni d'ordre moral ni d'instruction civique. L'assimilation va s'accentuer.

**En réalité rien de nouveau. L'école française en Guadeloupe ne va rien changer aux dysfonctionnements actuels.**

## **LES RÉACTIONS**

**LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE nous a fait parvenir la déclaration qui suit :**

« **LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE**, profondément convaincue du rôle fondamental de l'école pour optimiser notre seule ressource , la ressource humaine , présente pour l'année à venir aux élèves et à leurs parents des vœux de réussite et de perfectionnement. La nation Guadeloupe a et aura besoin de vous car vous êtes sa principale ressource . Les jeunes doivent en effet savoir que notre communauté mobilise des sommes considérables pour qu'ils deviennent les acteurs avertis de notre développement . Nous dénonçons une école dont l'une des préoccupations essentielles est d'assimiler pour faire de chacun de nous dès notre plus jeune âge de pâles français. Pour que les actions de formation puissent être des outils de socialisation et de perfectionnement de notre jeunesse, nous devons impérativement construire une école guadeloupéenne. C'est pourquoi nous devons tout faire dès aujourd'hui pour que notre école soit fondamentalement transformée . En laissant l'école française continuer à nous broyer et à nous décerveler, nous nous préparons un mauvais avenir. Les parents principalement doivent donc se mobiliser pour imposer cette école nouvelle ».





## **A**FFAIRES NATIONALES

### **LKP CRITIQUE LE MINISTRE DES COLONIES VICTORIN LUREL**

**LKP a fait la déclaration suivante relative au prix de l'essence en Guadeloupe :**

**« Les prix des carburants ont baissé de 6 centimes en France depuis le 29 août dernier après plusieurs jours d'annonce et de discussion. Curieusement, la situation dans les « outre-mer » a été purement et simplement « oubliée » alors que les carburants y sont plus chers. Et pourtant, il y a un ministre des « outre mer » !**

**Il aura fallu une lettre ouverte du LKP au ministre de l'économie pour entendre le ministre des DOM déclarer qu'il a saisi « les préfets pour préparer la mise en oeuvre du plan du gouvernement pour faire face à la hausse des prix du carburants ». Et de préciser que le plan gouvernemental sera appliqué « en tenant compte des particularités fiscales et réglementaires des différents territoires ».**

**Le ministre annonce même le gel des prix des carburants en outre-mer : « dans les quatre départements d'outremer dans lesquels s'applique un contrôle des prix et dans l'attente des résultats de ces négociations, il n'y aura pas d'évolution des prix des carburants ».**

**COMMENT LE MINISTRE DES DOM PEUT-IL GELER LE PRIX DES CARBURANTS EN GUADELOUPE ET DÉCLARER, DANS LE MÊME TEMPS, NE PAS POUVOIR FAIRE APPLIQUER LA BAISSÉ IMMÉDIATEMENT ?**

**Visiblement, on se moque de nous. ON FWA ANKÒ, YO KA PRAN NOU POU KOUYON !**

**D'autant qu'au regard de la fiscalité applicable en Guadeloupe, nous devrions bénéficier de prix inférieurs aux prix France puisque :**

• la TSC (Taxe spéciale sur la consommation) en Guadeloupe est largement inférieure à la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) appliquée en France. La TSC s'élève à 49,937 centimes/litre pour le super et 28,09 centimes/litre pour le gazole alors que la TICPE moyenne, en France, est de 60,69 centimes/litre pour le super et 42,84 centimes/litre pour le gazole.

• Les taux d'octroi de mer (5%) et d'octroi de mer régional (2,5 %) sont, par ailleurs, inférieurs au taux de TVA qui s'élève à 19,6 % en France.

**POUKI TAN NOU PLI CHÈ** alors même que nous sommes censés, en plus, bénéficier d'un système administré garantissant un encadrement des prix du carburant ?

**C'est bien que cet encadrement administratif est une mascarade :**

**Ce n'est pas l'administration publique mais la Raffinerie des Antilles (SARA) qui fixe le prix des carburants en estimant elle-même le montant de ses coûts, l'Etat ne faisant que valider, chaque 1er du mois par arrêté préfectoral, un prix maximum de vente aux consommateurs couvrant automatiquement les dits coûts.**

**- En vérité, le prix du litre d'essence ne varie donc pas selon l'évolution du prix de baril de brut mais en fonction de l'ensemble des coûts mensuels que présente la SARA.**

**Les marges limites de gros et de détail qui amènent le carburant réglementé de Guadeloupe à un tarif identique - et parfois supérieur - au prix non réglementé du carburant de France, sont, elles, fixées de façon annuelle.**

**— la marge de gros de la SARA est donc garantie et fixe pour l'année entière quelle que soit l'évolution du prix du baril de brut. Cette marge de gros représente, en réalité, un bénéfice minimal garanti.**

**NON CONTENTE DE JOUIR D'UNE RENTE DE MONOPOLE, LA SARA**

## **BÉNÉFICIE D'UNE RENTE DE SITUATION GARANTIE, NÉGOCIÉE ET CONVENUE AVEC LE MINISTÈRE DU BUDGET.**

**En conséquence, LKP réaffirme que :**

**le prix des carburants en Guadeloupe est avant tout un prix politique établi afin de garantir à la SARA, et aux compagnies pétrolières qui en sont actionnaires, une marge bénéficiaire annuelle négociée directement avec l'Etat.**

**La valse mensuelle des prix publiée par le préfet n'est qu'une manipulation pour faire croire au consommateur guadeloupéen qu'il paie le juste prix alors qu'il est racketé au profit de multinationales.**

**A titre de comparaison, prix moyens des carburants en France et en Guadeloupe :**

**- France au 01/09/2012 (prix indicatifs)**

**Super sans plomb 1,51 €**

**Gazole 1,34 €**

**- Guadeloupe au 01/09/2012**

**Super sans plomb 1,60 €**

**Gazole 1,44 €. »**

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES**

### **L' ASSISTANCE SOCIALE FRANÇAISE EN GUADELOUPE A LIMITÉ LES EFFETS DE LA CRISE DE L 'OCCIDENT**

Comme nous l'avons maintes fois souligné, la crise due au "surendettement" s'est manifestée par l'éclatement d'une bulle formée sur une très longue période. Si la disparité de la répartition des richesses entre la minorité des nantis et le reste de la population a explosé et atteint des niveaux "moralement" difficiles à justifier – insupportables en cas de crise

- il convient, néanmoins, de reconnaître que le climat de "néo-libéralisme", qui a favorisé cette évolution, a aussi réservé une part des ressources déployées aux classes moins favorisées et aux territoires colonisés. En effet, la protection sociale (allocations de chômage, pensions, soins de santé etc.) a été considérablement renforcée et, pour une part toujours croissante, financée par l'emprunt. Cela a permis aux pouvoirs politiques de satisfaire à bon compte l'électorat: les nantis en réduisant les impôts (niches fiscales etc.), la population en général en lui conférant des "droits" qu'elle considère dorénavant comme des acquis sociaux pleinement justifiés et irréversibles. Tant que la croissance était au rendez-vous, la "prospérité" alimentait un cercle d'apparence vertueuse mais il cachait en son sein des faiblesses structurelles : la haute conjoncture favorisait les rentrées fiscales contribuant à réduire les déficits budgétaires, même si la charge d'intérêts sur la dette (temporairement maîtrisée par la baisse des taux) croissait à l'unisson. D'autre part certaines dépenses telles que le chômage étaient contenues grâce à l'activité économique soutenue. La crise financière, déclenchée par celle des subprimes, a apporté un coup d'arrêt brutal à la croissance, révélant progressivement toutes les faiblesses sous-jacentes. Si, au départ, l'excédent d'endettement était réparti, selon le pays considéré, inégalement entre le secteur public et privé, l'intervention massive du secteur public dans les opérations de sauvetage des banques, suivi de plans de relance économique, a fait basculer brutalement l'endettement excessif du côté du secteur public, créant ainsi les prémices de la crise des dettes souveraines, sans toutefois réduire significativement l'endettement global. Les membres de l'Union économique et monétaire (UEM), privés de la possibilité de "dévaluer", ont été contraints de faire les ajustements nécessaires par des mesures budgétaires (austérité) ou, à défaut, par un surcroît d'endettement dont on s'est aperçu - trop tard - que les limites avaient été atteintes ou même dépassées. Cependant, le centre du système colonial a atteint les limites de l'endettement qui a "acheté" le soutien des classes laborieuses et des territoires colonisés assistés. Il faut donc sortir de ce système de l'apparence.

## **RUBIS VA BIEN**

Malgré des conditions économiques et météorologiques défavorables, Rubis, le groupe de distribution et de stockage de produits pétroliers, a annoncé un bond de 39% de son résultat net au premier semestre, grâce notamment à l'intégration de ses dernières acquisitions. Le résultat net du premier semestre est ressorti à 50,4 millions d'euros contre 36,3 millions d'euros au premier semestre 2011, une progression de 39%, soutenue par l'intégration de Delta Rubis en Turquie et des activités de distribution de l'américain Chevron aux Bahamas. Le chiffre d'affaires a de son côté grimpé de 43% et dépassé la barre du milliard d'euros, à 1,36 milliard d'euros. Le résultat brut d'exploitation au S1 bondit de 32% pour atteindre 105,6

millions d'euros alors que parallèlement le résultat opérationnel courant augmente de 34% à 78,5 millions d'euros. Le groupe s'est par ailleurs dit "confiant sur la réalisation de son objectif de croissance de 20% sur l'exercice 2012", sans pour autant donner plus de précisions. Dès le mois mars, Rubis avait prévenu s'attendre à "une poursuite de la croissance en 2012", les fonds propres totaux s'élevant à 907 M€, pour une dette nette de 385 millions d'euros, la structure financière est solide (dette nette : 385 M€ alors que le Groupe dispose en conséquence de lignes de capital disponibles pour financer de nouveaux développements.

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



# AFFAIRES INTERNATIONALES

## SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

### LES DÉFIS DE LA FIN DU PÉTROLE

Éviter une flambée des prix du baril, recenser réellement les réserves mondiales...voilà une liste des nombreux défis pétroliers que le monde aura à affronter dans la prochaine décennie.

1er défi : sortir de la crise sans provoquer une flambée du prix du baril

L'analyse actuelle du marché du pétrole semble indiquer qu'une reprise de la demande (même de force moyenne) aux États-Unis et en Europe risque de provoquer de fortes tensions sur les prix. Actuellement, le marché du pétrole est déjà un marché tiré par la demande, notamment par celle des émergents. Les chiffres l'attestent : en 2011, le monde brûlait 90 millions de barils par jour contre 87,4 millions en 2010 et 85 millions en 2009. Le taux de croissance de la demande s'élève à 4 % par an contre une moyenne de 1,4 % de 1983 à 2000. Dans la décennie 1990-2000, le monde consommait chaque jour 1 million de barils de plus qu'un an auparavant, désormais ce chiffre est de 3,3 millions de barils. Du côté de l'offre, l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) ajuste toujours ses quotas en suivant l'évolution de la demande, de sorte que l'offre égale tout juste la demande. C'est d'ailleurs pour cela que le marché du pétrole est un marché très sensible. Dans ce contexte, une reprise

économique aux États-Unis et en Europe pourrait créer un cercle vicieux car une hausse de 1 % de la croissance entraîne une hausse de 1 % de la demande de pétrole. Une reprise économique augmenterait donc la demande de pétrole ce qui provoquerait une forte hausse des prix (soutenue par les fondamentaux et alimentée par la spéculation) ce qui pèserait à nouveau sur la reprise économique : c'est la reprise en O comme cercle vicieux. Sans prise en compte de cette variable, l'ensemble des prévisions, qui sont d'ailleurs basées sur la reprise d'anciennes crises à un moment où le prix du pétrole était peu cher, ne tiennent pas.

2e défi : recenser (réellement) les réserves mondiales

Aujourd'hui, aucune statistique concernant les réserves n'a pu être contrôlée par des experts indépendants ou par des organismes supranationaux. Un rapport de l'AIE (Agence Internationale de l'énergie) cite différentes méthodes de calculs qui aboutissent au même ordre de grandeur en termes de nombre d'années pendant lesquelles les réserves seront suffisantes : entre 36 ans selon World Oil et 44 ans selon Oil & Gas Journal. Les estimations de ces réserves vont de 1 051 milliards de barils selon World Oil à 1 266 milliards de barils selon Oil & Gas Journal. Cependant, on peut noter que sur les 97 pays retenus par Oil & Gas Journal pour évaluer le montant global des réserves, 38 n'ont pas modifié le niveau de leurs propres réserves depuis 1998 et 13 ont laissé ce dernier inchangé depuis 1993 alors qu'ils ont continué à produire (J. Kergueris, C. Saunier, 2005). Or ce manque de transparence autour des réserves prouvées alimente le débat de la fin du pétrole et la fameuse question du « peak oil ». Les spécialistes parlent de « peak oil » lorsque, dans une année, la production de pétrole est supérieure au montant des nouvelles réserves prouvées, signifiant ainsi un épuisement des réserves, une augmentation forte des prix et une nécessaire transition énergétique. Malheureusement, le manque d'informations fiables sur les réserves ne permet pas un débat sérieux sur la nécessité d'une transition énergétique.

## **DESMOND TUTU ESTIME QUE GEORGES BUSH ET TONY BLAIR DEVRAIENT ÊTRE POURSUIVIS**

Desmond Tutu, dans l'Observer d'hier, explique que George Bush et Tony Blair devraient être jugés à La Haye pour les crimes commis lors de la guerre en Irak. L'archevêque dit ce que tout le monde sait : Bush et Blair ont inventé le balourd des armes de destruction massive pour renverser Saddam Hussein et le tuer. Ce faisant, ils ont « déstabilisé et polarisé le monde à un degré jamais atteint par aucun autre conflit dans l'histoire ». Desmond Tutu rappelle les chiffres : 110.000 irakiens morts depuis 2003 et des millions de personnes déplacées. Et l'archevêque conclut : « Rien

que pour ces faits, dans un monde cohérent, les responsables de ces souffrances et de ces pertes de vies humaines devraient suivre le même chemin que certains de leurs pairs africains et asiatiques qui ont eu à répondre de leurs actes La Haye ». Blair, plus menacé en Grande-Bretagne que Bush dans cette zone de non-droit international que sont les Etats-Unis, a vite répliqué, affirmant son respect sincère et ému pour le combat de Tutu contre l'apartheid, pour aussitôt soutenir que Desmond Tutu a tout faux, que « toutes les analyses indépendantes ont démontré » que les armes de destruction massive existaient et qu'il était « très moral » d'avoir renversé Saddam Hussein. Quel aveu, et de quel bandit... La justice britannique s'est tournée les pouces sur le sujet, alors Blair fait le malin. Oui, il est bien nécessaire de juger Bush, Blair et Obama, au nom de la lutte contre l'impunité. Simplement, il va falloir trouver la procédure,... ce qui n'est pas impossible.

### La CPI et non la CIJ

Il s'agit de juger des responsables politiques à titre personnel, et la seule juridiction susceptible de se prononcer est la Cour Pénale Internationale (CPI), à ne pas confondre avec la Cour Internationale de Justice (CIJ). Toutes les deux siègent à La Haye, mais seule la CPI a une compétence pénale pour juger des personnes. La CPI peut juger les faits postérieurs à juillet 2002 ... et ça tombe, bien car l'agression des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne date du 20 mars 2003. L'Irak peut donner compétence à la CPI à la date de juillet 2002. Blair n'est pas tranquille car il a fait étudier le Statut de la CPI et il sait que la CPI a potentiellement une double compétence à son encontre. D'abord, la Grande-Bretagne a ratifié le Statut, ce qui permet de poursuivre les ressortissants britanniques commettant des crimes de guerre. Ensuite, il est possible à l'Irak, en application de l'article 12.3, d'attribuer compétence à la CPI de manière rétroactive, depuis la date d'entrée en vigueur du Statut. Ce point est indiscutable. Donc, l'Irak peut, à tout moment, ratifier le Traité ou, s'il le souhaite, se contenter de « donner compétence » à la CPI par une déclaration rétroactive visant l'article 12.3, et tous les crimes de droit international prévu par le Statut de la CPI commis depuis juillet 2002 pourront être jugés.

### Le crime d'agression

Ce que reproche surtout Desmond Tutu c'est la décision de ces deux dirigeants bandits d'avoir décidé d'une guerre contre un Etat tiers. Il a raison : c'est le fait le plus grave, car tout en découle. C'est le crime d'agression, défini par l'article 8 bis 3 du Statut. Le crime d'agression s'entend de la planification, la préparation, le déclenchement ou la commission d'un acte consistant pour un Etat à employer la force armée



contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État. Qu'il y ait ou non déclaration de guerre, les actes suivants sont des actes d'agression au regard de la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 14 décembre 1974 :

a) L'invasion ou l'attaque par les forces armées du territoire d'un autre État;

b) Le bombardement de ce territoire. Donc, c'est pilepoil. Petit problème, ce crime n'a été adopté par l'Assemblée des Etats-Parties qu'en Juin 2010, et là, il n'y a pas de compétence rétroactive. Donc, pas impossible pour l'Irak. Notons au passage que ça pourrait jouer pour les petits nerveux, genre Fabius, Juppé ou Hollande, qui se disent prêts à attaquer la Syrie sans mandat de l'ONU.

## Les crimes de guerre

Restent les autres crimes prévus par le Statut, et la question se pose surtout pour les crimes de guerre. Pour envisager la qualification de crime contre l'humanité, il faudrait prouver, au sens du Statut, la volonté de mener des actions systématiques contre les populations civiles, et nous ne sommes pas à ce niveau de preuve. En revanche, pour les crimes de guerre, la matière pénale et les preuves abondent. Saisi de maintes dénonciations de faits, le procureur Ocampo, très empressé de ne rien faire qui puisse déranger l'ordre occidental, avait dû reconnaître qu'il y avait bien de quoi enquêter sur des crimes de guerre, pour des faits d'homicides volontaires, de tortures et de traitements inhumains,... mais qu'hélas, la CPI n'avait pas compétence en l'absence d'attribution de compétence par l'Irak. Vous trouverez ci-dessous cette analyse tortueuse, faite sans enquête ni audition des témoins, mais qui finit par lâcher qu'il y a sans doute des crimes de commis.

## Pour que la CPI ait compétence..

Pour que la CPI ait compétence, il faut une déclaration du gouvernement d'Irak. C'est possible mais pas gagné, car il y a deux obstacles. Le premier est politique, et c'est le plus sérieux. Les US, malgré leur soi-disant retrait, sont omniprésents en Irak, et prêts à tous les coups tordus pour défendre leurs intérêts. Pour mémoire, je rappelle que l'Ambassade de US en Irak est la plus grande du monde, avec plus de 10 000 personnes déclarées pour y travailler. Le second est juridique. Les dirigeants US et britanniques, comme tous les grands criminels, s'organisent pour échapper à la loi. Aussi, ils font signer aux gouvernements affaiblis des Etats dans lesquels ils commettent leurs forfaits, des accords aux termes desquels ces gouvernements ne porteront pas plainte contre eux. Ca s'appelle dealer l'impunité, et devant une juridiction, ce genre d'accord ne vaut rien pour



s'opposer à des poursuites pour tortures et traitements inhumains, qui ont été le sort quotidien des patriotes irakiens dans les prisons tenues par des étrangers, Blair, Bush et Obama.

## Conclusion

Il reste à convaincre le gouvernement irakien de remettre au greffe de la CPI une déclaration visant l'article 12.3 du statut, pour tous les crimes commis sur le territoire irakien depuis juillet 2002. Il y aura ensuite enquête. Des mandats d'arrêt seront lancés contre Blair, Bush et Obama sur le modèle de ce qui a été fait pour Béchir, Kadhafi et Gbagbo. Ils seront emprisonnés pour les besoins de l'enquête, notamment pour éviter les pressions sur les témoins, et ils disposeront de tous les droits pour assurer leur défense. Rien de plus normal, vu les lourdes peines qu'ils encourent.

## XXIVe Congrès de l'Internationale Socialiste au Cap

L'Internationale Socialiste (IS) est l'organisation mondiale des partis sociaux-démocrates, socialistes et travaillistes. Elle rassemble actuellement 161 partis et organisations politiques de tous les continents. Son XXIV Congrès a eu lieu du 30 août au 1er septembre 2012 au Cap en Afrique du Sud. Le congrès qui a lieu tous les quatre ans rassemble les chefs de gouvernement, leaders et délégués des partis membres de l'Internationale Socialiste ainsi que des invités. Cette année pour la première fois dans l'histoire de l'Internationale, le congrès s'est déroulé en terre africaine, accueilli par le Congrès National Africain (ANC) de l'Afrique du Sud. Placé sous le titre de « Pour un nouvel internationalisme et une nouvelle culture de solidarité » ce XXIV congrès avait à son ordre du jour quatre thèmes principaux qui sont au cœur des préoccupations de l'IS. Les quatre principaux thèmes abordés au Cap sont : pour une économie avec des emplois, la croissance et la protection sociale : la réponse social-démocratique à la crise financière ; la lutte pour les droits et les libertés : renforcer la démocratie représentative et gagner des nouvelles démocraties dans le monde ; pour un chemin commun vers la paix, la durabilité et la coopération : le besoin de garantir le multilatéralisme et pour un nouvel internationalisme et une nouvelle culture de solidarité parmi les peuples et entre les nations. Ainsi, les discussions sur chaque thème étaient incorporées des discours introductifs, des discussions de panel et des contributions de délégués. Il importe de souligner que l'IS dont les origines remontent aux premières organisations internationales des mouvements travaillistes, existe sous sa forme actuelle depuis 1951, lorsqu'elle fut rétablie au Congrès de Francfort. Soixante ans plus tard, ses dirigeants préfèrent parler de « régulation judicieuse des effets néfastes de la mondialisation ». Une lente dérive qu'illustre leur attitude face aux

socialistes latino-américains. Trois résolutions ont été adoptées :

**Résolution: pour une économie avec des emplois, la croissance et la protection sociale:la réponse social-démocratique à la crise financière**

**Résolution: La lutte pour les droits et libertés: renforcer la démocratie représentative et gagner des nouvelles démocraties dans le monde**

**Résolution: Pour un chemin commun vers la paix, la durabilité et la coopération: le besoin de garantir le multilatéralisme**

## **AMERIQUE LATINE ET CARAIBES**

### **CUBA CONFIRME SON SOUTIEN AU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS**

Le président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de Cuba, Raul Castro, a souhaité du succès aux autorités iraniennes à la tête du mouvement des pays non-alignés, à partir d'aujourd'hui. C'est par ces vœux que José Ramon Machado Ventura a entamé son discours au XVIe Sommet des pays non-alignés. Après avoir exprimé ses condoléances au peuple iranien pour les pertes humaines et la dévastation causées par les séismes de ces derniers jours en Iran, et salué le travail réalisé par l'Egypte à la direction des Non-alignés, José Machado Ventura s'est attaqué à la crise économique, sociale, politique, environnementale et morale la plus grave et complexe dont se souvient le genre humain. Devant les délégations des 120 pays membres, le vice-président cubain a dénoncé le gouffre qui ne cesse pas de se creuser entre le Nord et le Sud. « Avec 54% de la population mondiale, les pays de notre mouvement ne reçoivent que 20% des richesses » a-t-il rappelé. Et il a d'autre part souligné : « Cuba lance un appel à l'unité et à nous maintenir fidèles aux principes adoptés à Bandung et à la déclaration de principes et au rôle du mouvement dans la conjoncture internationale actuelle, adoptée au XIVe sommet de La Havane, en 2006 ». Il a souligné que les événements survenus en Libye et plus récemment en Syrie démontrent que le gouvernement étasunien et ses alliés de l'OTAN cherchent sans dissimule à renverser de force des gouvernements souverains. Sur ce point, il a confirmé l'appui de Cuba au droit du peuple syrien au plein exercice de l'autodétermination et de la souveraineté. Après avoir insisté sur le fait que la promotion de la paix, la solidarité, la justice sociale et le développement durable sont la seule voix pour assurer l'avenir, José Ramon Machado Ventura a appelé les Non-alignés à assumer le rôle qui lui revient pour relever les grands défis de l'humanité et à agir comme un bloc uni et solidaire. Le vice-président cubain a qualifié d'immoral et d'inacceptable le fait que le monde dépense plus en armes que dans le développement. Dans la voix de José Ramon Machado Ventura, Cuba a exprimé son soutien au droit inaliénable du

peuple palestinien à un Etat indépendant avec pour capitale Jérusalem-Est ainsi qu'au droit de Porto Rico à l'indépendance. Le vice-président cubain a également appuyé l'aspiration de l'Argentine à récupérer la souveraineté sur les îles Malouines, aujourd'hui sous contrôle du Royaume-Uni. Il a également rappelé la position de Cuba contre les modèles de production et de consommation liés aux pays développés, de plus en plus présents dans les pays sous-développés et en faveur de la réforme de l'ONU et de la démocratisation de son conseil de sécurité. Devant les participants au XVIe sommet des Non-alignés à Téhéran, le vice-président cubain a évoqué la résistance de notre peuple aux pressions de tout type et la solidarité du mouvement. « Le peuple héroïque de Cuba a dû payer très cher pour la défense de son indépendance et sa souveraineté. Il a résisté à des pressions politiques, aux campagnes insidieuses de mensonges, à la subversion et au terrorisme, à l'invasion militaire et à la menace d'extermination nucléaire, au blocus économique le plus impitoyable, le plus long et le plus cruel de l'histoire imposé par la plus grande puissance de la planète. Mais Cuba reste ferme dans la défense des conquêtes de notre peuple et dans le perfectionnement de notre système, sans injonctions externes. Au nom de notre peuple, je suis profondément reconnaissant de la solidarité et l'appui que le mouvement des pays non-alignés nous a toujours offert. Pareillement, celui-ci pourra compter toujours sur la contribution honnête et solidaire de Cuba dans notre bataille commune ». Le vice-président cubain a terminé son discours par un appel à exiger et à défendre les revendications des millions et millions d'êtres humains qui vivent dans les pays du Sud. « Les défis sont grands mais notre détermination doit l'être encore plus. Nous savons que la raison est de notre côté et nous avons foi dans la lutte des peuples. Nous ne renoncerons jamais à un monde de paix, de justice, d'équité et de développement pour tous » a-t-il conclu.

## **L' UTILISATION DES FONDS DE LA BANQUE CENTRALE HAÏTIENNE**

La ministre de l'Economie et des Finances dément catégoriquement les propos du sénateur Moïse Jean-Charles selon lesquels le gouvernement haïtien a utilisé des fonds de la banque de la République d'Haïti pour financer ses dépenses. Selon Marie-Carmelle Jean-Marie, l'état haïtien ne recourt plus depuis 2006 à la BRH et elle qualifie les propos du sénateur d'irresponsables. La ministre assure que l'Etat haïtien ne touche pas à l'argent déposé par les épargnants dans les banques commerciales, contrairement aux déclarations du sénateur Jean Charles. Elle soutient que le Trésor public finance ses dépenses uniquement à partir des recettes fiscales et douanières et à partir de l'aide financière provenant de pays amis ou d'institutions internationales. La ministre reconnaît par ailleurs que certains projets du gouvernement sont financés par le Fond de Petro Caribe. Par ailleurs la Banque de la République d'Haïti a émis un

communiqué pour rassurer les épargnants et les déposants à la suite de la déclaration du sénateur Moïse Jean-Charles. La BRH soutient que les banques sont bien gérées et qu'elles sont bien capitalisées. Selon le communiqué, les banques détiennent un capital de 10-milliards-300-millions de gourdes avec un ratio de capital sur l'actif de 6,23%, ce qui est plus que le minimum requis de 5%. Toujours selon le communiqué de la BRH, les banques ont un rendement sur l'actif de 1,13% et sur le capital de 21,69%, alors que les standards internationaux sont de 1 et 20% respectivement.

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



## **ÉTAT DES MARCHÉS**

### **ASIE**

Les Bourses asiatiques commencent la semaine sur une note positive, dans l'espoir que les banques centrales prendront de nouvelles mesures de stimulation de l'économie mondiale dans les prochaines semaines... A Tokyo, l'indice Nikkei avance de 0,4% vers la fin de la séance, tandis que Hong Kong gagne 0,6%, le Shanghai Composite grimpe de 0,8%, Taiwan prend 0,8%, et Séoul s'apprécie de 0,6%. A Sydney, l'indice ASX-200 prend 0,2%, à Singapour, le Straits Times grappille 0,1% et à Bombay, le BSE-Sensex monte de 0,2% en début de séance. Après la "grand-messe" des banquiers centraux qui s'est tenue à la veille du week-end à Jackson Hole aux Etats-Unis, les investisseurs estiment globalement que les banques centrales agiront bientôt pour stimuler l'économie mondiale, même si rien de décisif n'est sorti de la réunion : le président de la Réserve fédérale américaine, Ben Bernanke, a ainsi laissé entendre qu'il était prêt à mettre en oeuvre une troisième vague de rachat d'obligations d'Etat ("QE3") si la situation de l'emploi ne s'améliorait pas rapidement, et le président de la BCE, Mario Draghi, qui n'était pas à Jackson Hole est attendu sur le sujet des rachat d'obligations d'Etat ce jeudi, à l'occasion de la réunion de rentrée du conseil de la BCE. Ce week-end, des statistiques inquiétantes venues de Chine ont renforcé le sentiment de l'urgence de prendre de nouvelles actions de soutien à l'économie mondiale : tant le Bureau des statistiques de Pékin et l'indice PMI calculé par la banque HSBC, ont constaté une contraction de l'activité manufacturière en août dans l'ancien Empire du Milieu face à la faiblesse de la demande mondiale.

## **EUROPE**

La Bourse de Paris a terminé en hausse lundi, soutenue par des déclarations du président de la Banque centrale européenne (BCE) Mario Draghi, dans une séance peu animée en raison de la fermeture des marchés américains. Le CAC 40 a gagné 1,19% à 3.453,71 points, dans un volume d'échanges faible de 1,58 milliard d'euros. Sur les autres places financières européennes, Francfort a pris 0,62%, Londres 0,82%. L'indice Eurostoxx 50 a gagné de son côté 0,92%. L'activité est restée très réduite, en l'absence des investisseurs américains pour le Labor Day, jour férié aux Etats-Unis. "Les propos de M. Draghi devant le Parlement européen confirment que son institut peaufine un programme de soutien au marché de la dette

## **CHANGE**

L'euro se renforçait face au dollar lundi, dans un marché sans volume en l'absence des opérateurs américains, soutenu par les espoirs de nouvelles mesures de la Banque centrale européenne (BCE) à l'occasion de sa réunion de politique monétaire jeudi. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2598 dollar, contre 1,2576 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro progressait face au yen, à 98,68 yens contre 98,51 yens vendredi soir. Le dollar se stabilisait face à la devise nippone, à 78,32 yens contre 78,31 vendredi. Vers 16H00 GMT, la livre britannique reculait légèrement face à l'euro, à 0,7929 pence pour un euro mais restait en hausse face au billet vert, à 1,5890 dollar. La devise helvétique était stable face à l'euro, à 1,2008 franc suisse pour un euro, et se renforçait face au billet vert, à 0,9530 franc pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.691,50 dollars au fixing du soir, contre 1.648,50 dollars vendredi soir, après s'être hissé vers 15H15 GMT à 1.694,05 dollars, un sommet depuis le 27 mars. La monnaie chinoise a terminé à 6,3404 yuans pour un dollar, contre 6,3486 yuans vendredi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole se ressaisissaient lundi en fin d'échanges européens, dans un marché sans volume en l'absence des opérateurs américains, soutenu par un affaiblissement du dollar et l'espoir de mesures de soutien de la BCE qui estompaient l'impact d'indicateurs chinois moroses. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, pour livraison en octobre, valait 115,52 dollars, en hausse de 95 cents par rapport à la clôture de vendredi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 17 cents, à 96,64 dollars. Le volume d'échanges était très modéré, les investisseurs américains étant absents en raison du Labour Day aux Etats-Unis. Les cours du baril ont été refroidis par un indicateur manufacturier chinois plus terne que prévu: selon l'indicateur publié par la banque HSBC, l'activité manufacturière du géant asiatique est tombée en août à son plus bas niveau depuis mars 2009, témoignant du fort ralentissement de la croissance du deuxième pays consommateur de brut de la planète.

**PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**



# MANAGEMENT ET DROIT

## LE JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES EN DROIT FRANCAIS

La loi du 9 mars 2004 ayant fait du juge de l'application des peines une juridiction du premier degré de l'application des peines a créé à ses côtés le tribunal de l'application des peines « TAP », également juridiction du premier degré à formation collégiale. Le JAP dispose de nombreuses attributions notamment d'importants pouvoirs de décision et de contrôle en matière d'application et de suivi des peines ou aménagements de peine (A). Il a également d'autres attributions comme celles de conseil, de contrôle de l'administration pénitentiaire, d'instruction...(B).

A/- Les pouvoirs de décision et de contrôle en matière d'application, de suivi et d'aménagement des peines

Soucieux de poursuivre et de réussir la juridictionnalisation du juge de l'application des peines, le législateur de 2004 a transféré à ce juge de nombreuses prérogatives en élargissant ses compétences [8]. Cette extension a concerné les peines privatives de liberté. Mais les innovations introduites en matière de peines restrictives de liberté et de mesures restrictives ou privatives de droit étaient majeures et plus importantes. Désormais, en vertu de larges prérogatives attribuées à ce juge, il peut appliquer, modifier, transformer, voire même révoquer des peines. Après la réforme de 2004, le juge de l'application des peines est devenu en droit de prononcer, avec l'accord du procureur de la république, des dispenses de peines dans le cadre de l'ajournement avec mise à l'épreuve conformément à l'article 132-65 nouveau du code pénal). En matière de suivi des peines restrictives de liberté, le juge de l'application des peines est investi par le législateur d'une plénitude décisionnelle. Avant la loi du 9 mars 2004, ce juge était chargé seulement du suivi de ces peines restrictives de liberté. A titre d'exemple ; pour révoquer une peine de sursis avec mise à l'épreuve, une peine de sursis avec obligation d'effectuer un travail d'intérêt général ou une peine de travail d'intérêt général, le juge de l'application des peines était tenu de saisir le tribunal qui décidait seul. Par contre, en l'état actuel, ce magistrat de siège décide lui-même de ces mesures après débat contradictoire et sans l'obligation de passer par l'entremise du tribunal. Ceci dit, on observe que cette réforme consacre un nouveau système juridique dans lequel le tribunal de condamnation ne s'intéresse plus de la peine prononcée mais il la cède au magistrat chargé de l'application des peines ce qui permet de renforcer l'efficacité de suivi des mesures. La loi du 9 mars 2004 est allée encore plus loin en accordant au juge de l'application des peines la possibilité de changer complètement la nature de la peine et non seulement son application. Sur ce point, il est indispensable de préciser qu'avant la loi du 9 mars 2004 le juge de l'application des peines était simplement en droit de proposer à la juridiction de condamnation de convertir une peine de six mois d'emprisonnement d'un condamné libre en une peine de six mois



d'emprisonnement assorti d'un sursis avec obligation d'effectuer un travail d'intérêt général. Actuellement, l'article 132-57 nouveau du code pénal donne au magistrat la possibilité de décider lui-même de cette conversion et ce suite à une demande de l'intéressé ou d'office et après un débat contradictoire. En plus, ce même article, toujours dans le cadre de l'élargissement des compétences du juge de l'application des peines, lui permet aussi de convertir cette peine d'emprisonnement de six mois en une peine de jours amende. En outre, le juge de l'application des peines peut, conformément à l'article 733-1 nouveau du code de procédure pénale, convertir une peine de travail d'intérêt général en une peine de jours amende. A cet égard, il faut signaler que la conversion des peines en jours amende a des intérêts sur le plan pratique. A titre d'exemple : la conversion d'une peine de travail d'intérêt général en peine de jours amende permet au condamné nouvellement embauché de maintenir son nouvel emploi. Ainsi, l'application des peines sera parfaitement adaptée aux situations des condamnés. En conclusion, il faut remarquer que cette extension des prérogatives et des compétences du juge de l'application des peines renforcent son arsenal juridique et lui permettent d'accomplir ses missions avec une plus grande efficacité. A côté de ses pouvoirs déjà importants de décision et de contrôle en matière d'application, d'aménagement et de suivi des peines, le juge de l'application des peines dispose également d'autres pouvoirs non négligeables.

#### B/- Les autres compétences du juge de l'application des peines

Outre ses nombreux pouvoirs à l'égard des condamnés encore incarcérés, le juge de l'application des peines a aussi des attributions à l'égard des libérés définitifs. En effet, ce magistrat du siège contrôle les modalités d'assistance accordées par l'administration pénitentiaire aux détenus indigents sortants. Il est consulté sur les demandes d'agrément des œuvres hébergeant les libérés. De plus, Il peut être amené à donner son avis au Procureur de la République sur la demande en réhabilitation présentée par un ancien condamné conformément à l'article 791 du code de procédure pénale. Il en va de même, pour les demandes en relèvement des interdictions, incapacités, déchéances ou mesures de publication fondées sur l'article 703 du même code. Désormais, le juge de l'application des peines joue également le rôle d'un juge d'instruction en matière d'application des peines. Il instruit aussi bien pour préparer la prise de ses propres décisions que pour la prise de celles qui relèvent du tribunal de l'application des peines. De plus, ce juge peut délivrer des mandats d'amener ou d'arrêt à partir du moment où le condamné libéré n'a pas respecté les mesures qui lui étaient imposées. Depuis la loi Perben II qui a instauré une nouvelle procédure d'aménagement de la peine, appelée le « sas de sortie », le juge de l'application des peines joue un rôle d'homologation. Cette nouvelle procédure permet au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation « SPIP » de proposer au JAP un aménagement de peine [9] pour les personnes en fin de peine qui avaient été condamnées à de courtes ou moyennes peines privatives de liberté. Le juge a ensuite la possibilité d'homologuer ou non la proposition du directeur, par ordonnance motivée. Le juge de l'application des peines a également un pouvoir de contrôle de l'institution pénitentiaire. Il doit être informé des événements importants qui se passent dans la prison tels que les incidents graves ou les sanctions disciplinaires... Le juge est, de plus, membre de droit de la commission de surveillance qui est chargée de la surveillance intérieure de l'établissement concernant la salubrité, le service de santé, la sécurité, le régime alimentaire,... Cependant, si cette mission de contrôle apparaît dans les textes, en réalité le juge de l'application des peines n'accomplit généralement pas de visite dans un but d'inspection car cela le mettrait notamment en situation inconfortable vis-à-vis de l'administration pénitentiaire. C'est pourquoi, en 2000, le rapport de la commission

présidée par Monsieur Canivet [10] avait proposé l'instauration d'un contrôle externe des prisons, qui pourrait ainsi être plus effectif. D'une manière générale, le juge de l'application des peines a la mission de diriger le service pénitentiaire d'insertion et de probation car, s'il n'en est plus le directeur depuis 1999, c'est encore lui qui définit les orientations générales de ce service.

**PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM**

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**





## **TABLEAU DE BORD**

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

### **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:**

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

### **POPULATION**

POPULATION 2010: 407 205 habitants

### **OFFRE**

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### **DEMANDE**

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### **PRIX**

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

### **NOMBRE D'ENTREPRISES**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

**PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**  
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

*Suivez* Nous sur }  
**facebook**



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**